



## **L'élargissement du Mercosur : accès accidentel du Venezuela et autres processus d'adhésion en cours**

\*Par Nicolas Pedro Falomir Lockhart

Le Venezuela est le premier pays à avoir été admis au Marché commun du Sud (Mercosur) depuis sa création, en 1991. Or, la manière dont cette adhésion a été effectuée est source de plusieurs polémiques. Le protocole d'adhésion a été signé en juillet 2006, mais les retards dans la ratification du document par le Brésil d'abord puis par le Paraguay ensuite ont eu pour effet de reporter son accès. Ce n'est qu'en juillet 2012, en profitant de la suspension du Paraguay de l'organisation régionale – qui avait été décidé un mois plus tôt en raison de la destitution controversée du président paraguayen Fernando Lugo – que les trois autres membres fondateurs ont formalisé l'accès du Venezuela. Au-delà des changements dans la dynamique interne du bloc, il reste encore plusieurs questions à régler pour rendre effective l'accès du nouveau membre. Par ailleurs, la Bolivie et l'Équateur attendent leur tour pour être admis comme membres à part entière du Mercosur. Dans ce travail, nous analysons la façon selon laquelle l'accession vénézuélienne a été gérée et les raisons politiques sous-jacentes de l'élargissement du Mercosur.

### **Une intégration à deux, trois, quatre ou plus...**

Le Mercosur est le résultat d'un rapprochement entre l'Argentine et le Brésil qui s'est opéré pendant les années 1980. Lors de la deuxième partie de cette décennie, ces pays ont signé deux traités qui ont déclenché le processus d'intégration régionale : le Programme d'intégration et de coopération économique (PICE) de 1986 et le Traité d'intégration, coopération et développement de 1988. Dans ce dernier document, l'objectif de créer un marché commun est énoncé pour la première fois. Ce traité a aussi suscité un vif intérêt de la part des pays voisins, notamment l'Uruguay, dont le gouvernement a décidé de participer en tant qu'observateur. C'est ainsi qu'alors que les négociations du traité constitutif du Mercosur entre l'Argentine et le Brésil s'achevaient, l'Uruguay a formellement été invité à s'y joindre. Avant la signature dudit traité, il a aussi été possible d'y inclure un invité de dernière minute : le Paraguay. Les répercussions anticipées de se voir exclu du processus d'intégration économique en cours entre ses principaux partenaires commerciaux ainsi que sa nouvelle légitimité que lui conférait son retour à la démocratie ont fortement incité le Paraguay à devenir le quatrième membre fondateur du Mercosur. Pour témoigner cette volonté

d'ouverture envers le Paraguay, la signature du traité eut lieu dans sa capitale, au mois de mars 1991.<sup>1</sup>

Ces deux incorporations ne se sont pas faites à coût nul. Elles ont ajouté un deuxième niveau d'inégalité à l'asymétrie qui existait déjà entre l'Argentine et le Brésil, puisque l'écart entre le poids économique et politique de l'Uruguay et du Paraguay est majeur par rapport aux deux autres membres fondateurs. Une telle asymétrie s'est couramment traduite par une réticence envers le leadership brésilien au sein du bloc – et dans une moindre mesure, envers l'Argentine – et a teinté le développement du Mercosur dès sa création. Malgré la croissance du commerce interne au sein du bloc et les résultats satisfaisants en termes d'élimination des barrières commerciales, l'asymétrie entre les membres du Mercosur explique en bonne partie les difficultés du bloc à atteindre ses objectifs de création d'un marché commun en bonne et due forme et de gestion coordonnée des politiques commerciales externes. Par exemple, l'union douanière est restée incomplète jusqu'en 2010 –moment où les États membres ont adopté le Code douanier du Mercosur<sup>2-3</sup> et il reste encore des obstacles à la libre circulation de certains produits ainsi que des travailleurs, toujours en raison des préoccupations des partenaires qui craignent la trop grande concurrence du Brésil.

Pourtant, un nouvel élan s'est installé à partir de 2003 alors que des gouvernements partageant une vision progressiste ont pris le pouvoir dans les différents pays membres. Plusieurs auteurs, dont Olivier Dabène, distinguent cette véritable relance du Mercosur<sup>4</sup> de celle proposée en 2000<sup>5</sup> et qui est demeurée dans les discours. Deux fronts d'actions ont été décidés: le développement institutionnel du bloc et la réduction des asymétries. Le renforcement institutionnel du bloc était une demande constante de tous les membres souhaitant contrecarrer l'influence du Brésil dans la conduite du bloc.<sup>6</sup> Ainsi, le Secrétariat administratif a été converti en un Secrétariat technique et est doté d'une capacité d'initiative

---

<sup>1</sup> Gardini, Gian Luca (2007) « Who invented Mercosur? », *Diplomacy and Statecraft*, 18: 805–830.

<sup>2</sup> MERCOSUR/CMC/DEC. N° 27/10 « Código aduanero del MERCOSUR ».

<sup>3</sup> L'adoption du Code douanier fut un événement majeur parce qu'il a résolu le problème de la double imposition de tarif douanier lorsqu'un produit entrait dans l'union douanière à travers un pays et, par la suite, était déplacé dans le territoire d'un autre membre. Or, deux précisions méritent d'être faites pour évaluer ses implications. D'abord, cette norme doit être approuvée par le congrès de chacun des pays membres et il faut savoir qu'il y a déjà eu deux échecs concernant le Code douanier du bloc. Ensuite, la norme approuvée par les membres ne concerne que les tarifs pour l'accès des produits dans l'union douanière, alors que les *droits d'exportations* sont expressément exclus de la régulation (Article 157 du Code). Ceci implique que le Code est incomplet et régule le commerce seulement dans le sens de l'importation des produits dans le bloc et non pas celui de l'exportation.

<sup>4</sup> Dabène, Olivier (2005) « La relance du Mercosur. Ouro Preto II ou le temps des réformes politiques », *Critique internationale*, 26:35-43.

<sup>5</sup> MERCOSUR/CMC/DEC. N° 22/00 "Relanzamiento del Mercosur".

<sup>6</sup> Malgré les critiques, la souplesse du leadership brésilien a aidé à surmonter certaines crises, dont celle qu'a connue l'Argentine en 2001. À ce moment, Brasilia a accepté de tolérer que l'Argentine ne respecte pas les engagements du Mercosur, notamment ceux concernant le libre accès de produits à valeur ajoutée dans le pays afin de qu'elle puisse sortir de la crise en stimulant son propre secteur industriel.

politique afin de consolider l'intégration.<sup>7</sup> Un Parlement du Mercosur a aussi été créé en vue de renforcer la légitimité de l'organisation régionale. En ce qui concerne l'asymétrie, le FOCEM (Fonds pour la convergence structurelle du Mercosur)<sup>8</sup> a été mis en place. Ce fonds constitue une émulation des fonds structurels de l'Union européenne, qui prennent la forme d'enveloppes financières visant la réduction des inégalités de développement parmi les différentes régions du territoire européen. Dans le Mercosur, les fonds sont financièrement beaucoup moins importants. Leur attribution a été accordée au moment de sa création de sorte qu'ils bénéficient davantage aux membres moins nantis, qui sont également ceux qui y contribuent dans une moins grande mesure.<sup>9</sup>

Au cours des dernières années, le Mercosur a aussi affiché une volonté d'élargissement. Lorsqu'on a convenu des changements institutionnels et de la création du FOCEM, les membres ont aussi accordé le statut de *membres associés* à quatre nouveaux pays : le Pérou et la Colombie (en 2003) ainsi que l'Équateur et le Venezuela (en 2004).<sup>10</sup> Dans le Mercosur, il y a deux catégories de membres : le « membre à part entière », possédant les pleins droits économiques et politiques de l'organisation, et le « membre associé », réservé aux pays qui, ayant déjà un accord de libre-échange ou de préférence commerciale avec le Mercosur, demandent cette condition afin de s'impliquer dans le processus d'intégration. Ces membres associés peuvent participer à certaines rencontres des organes du Mercosur en tant qu'*invités*, mais ils ne peuvent pas participer au processus de prise de décision.<sup>11</sup>

Parmi les raisons qui expliquent l'élargissement commercial, nous trouvons aussi le rôle actif du Brésil à l'échelle hémisphérique dans le contexte des négociations de la ZLÉA (Zone de libre-échange des Amériques). Puisque cela excède l'objet de ce travail, nous nous limiterons à signaler le lien entre cette volonté de développement commercial du Mercosur à une échelle sud-américaine (en terme de zone de libre-échange et non pas de marché commun) et le renforcement de la position brésilienne dans les négociations de la ZLÉA.<sup>12</sup>

---

<sup>7</sup> Grâce à la Décision MERCOSUR/CMC/DEC. 30/02, le Secrétariat administratif, unique et modeste organe permanent de support du Mercosur, est devenu un organe dont la tâche consiste à « contribuer à la formation d'un espace de réflexion commun sur le développement et la consolidation du processus d'intégration ». Ce secrétariat constitue désormais un véritable entrepreneur politique de l'intégration.

<sup>8</sup> MERCOSUR/CMC/DEC. 45/04

<sup>9</sup> L'article 6 de la Décision MERCOSUR/CMC/DEC. N° 18/05 "Integración y funcionamiento del FOCEM" prévoit la contribution de chaque membre : l'Argentine 27%, le Brésil 70%, Paraguay 1% et l'Uruguay 2%. L'article 10, prévoit pour sa part que les fonds soient attribués de la façon suivante : l'Argentine 10%, le Brésil 10%, Paraguay 48% et l'Uruguay 32%.

<sup>10</sup> Rappelons que deux autres pays possédaient déjà ce statut depuis 1996 : le Chili et la Bolivie.

<sup>11</sup> La Décision MERCOSUR/CMC/DEC. N° 18/04 régle cette participation. Même si cette norme semble limiter la condition de membre associé aux pays faisant partie de l'ALADI (Association latino-américaine d'intégration), la récente attribution de la condition du *membre associé* à la Guyane et au Suriname met en évidence que cette appartenance n'est pas une condition nécessaire.

<sup>12</sup> Pour une analyse approfondie de cette question, nous suggérons la lecture du travail de Christopher Bruner intitulé « Hemispheric Integration and the Politics of Regionalism: The Free Trade Area of the Americas (FTAA) » (2002), publié dans *University of Miami Inter-American Law Review*, Vol. 33, 1.

## Le débat « élargissement ou approfondissement » et l'admission polémique du Venezuela

L'extension des frontières commerciales du bloc ne s'est pas réalisée sans débat. L'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay étaient partisans d'un approfondissement et d'une meilleure institutionnalisation du Mercosur avant son élargissement. Le Brésil, arguant que l'un n'excluait pas l'autre, poussait toutefois pour élargir l'espace commercial privilégié à l'ensemble de l'Amérique du Sud. Cette éventualité lui permettrait ainsi de baliser sa zone d'influence face au Mexique – autre aspirant naturel au leadership régional – ainsi que devant les États-Unis.

En 2006, le Mercosur a ainsi reçu pour la première fois une demande d'incorporation d'un pays qui souhaitait devenir un membre à part entière du bloc : le Venezuela. Cette demande a été rapidement acceptée, mais le processus d'adhésion a nécessité plusieurs années.

Chez les idéologues brésiliens de l'intégration du cône sud, Helio Jaguaribe notamment, le Venezuela avait toujours été perçu comme un membre du design original d'un éventuel marché commun dont la colonne vertébrale serait l'axe Buenos Aires-Brasilia-Caracas.<sup>13</sup> Les raisons principales : ses ressources énergétiques et la complémentarité de son économie avec l'industrie lourde brésilienne et l'industrie agroalimentaire argentine. Or, l'accès du Venezuela a été davantage le fruit d'une conjoncture internationale particulière qu'un pas stratégique dans le développement du bloc. Le Venezuela de Chavez, voyant tous ses partenaires de la CAN (Communauté andine) négocier des traités de libre-échange avec les États-Unis<sup>14</sup>, décida d'abandonner le bloc commercial andin en 2006 par incompatibilité idéologique. Quelques mois plus tard, le Venezuela a trouvé dans le Mercosur l'opportunité de compenser la perte des bénéfices commerciaux provoqués par l'abandon de la CAN.

L'analyse de l'accès du Venezuela ne peut toutefois pas faire abstraction de la question politique. L'incorporation de la 5<sup>e</sup> puissance économique de l'Amérique du Sud<sup>15</sup> allait nécessairement bousculer le rapport des forces au sein du Mercosur. De plus, il était impossible de négliger le facteur idéologique caractérisant le gouvernement vénézuélien d'Hugo Chavez, de même que ses prétentions de leader régional. Ainsi, son incorporation permettait au Venezuela de faire concurrence au Brésil et d'agir comme leader dans le noyau même de la politique régionale brésilienne. Pour le Brésil, l'inclusion du Venezuela signifiait un pas important dans sa politique à l'égard de l'Amérique du Sud dont l'objectif principal consiste à se consolider comme puissance régionale.<sup>16</sup> L'Argentine, pour sa part, a applaudi à

---

<sup>13</sup>JAGUARIBE, Helio (1987) « La integración Argentina-Brasil », Estudios, 12 (129): 3-16.

<sup>14</sup> En 2004, les pays de la CAN ont décidé de rendre leurs objectifs régionaux plus flexibles et de permettre la négociation des traités de libre-échange avec des pays tiers. Ainsi, les gouvernements de la Colombie, du Pérou et l'Équateur ont initié des négociations avec les États-Unis. Les deux premiers auront finalement un traité, mais l'Équateur suspendra les négociations dès l'arrivée au pouvoir de Rafael Correa, en 2007.

<sup>15</sup> World Bank Data (2014) [en ligne : <<http://datos.bancomundial.org/pais/venezuela> >]

<sup>16</sup> Brasilia avait fait beaucoup pour se rapprocher de Caracas, notamment dès l'élection de Luis Inacio Lula da Silva à la présidence. Ce dernier s'est personnellement impliqué dans ce dossier au point d'agir même avant d'être officiellement investi comme chef d'État. Ainsi, le Brésil a aidé Chavez dans des

l'accès du Venezuela, croyant avoir trouvé un partenaire de taille semblable avec qui faire un équilibre face au poids du Brésil. Si l'axe Caracas-Buenos Aires a permis une meilleure relation bilatérale, cela n'a cependant pas réellement permis de contrebalancer l'influence brésilienne au sein du bloc.<sup>17</sup>

L'accès du Venezuela n'a toutefois pas été instantané et il a provoqué plusieurs vagues. L'aspect idéologique du gouvernement Chavez, plus précisément le questionnement de ses lettres de créance démocratique, fut au centre du débat. En effet, après une ratification plus ou moins rapide de l'Argentine et de l'Uruguay, le processus d'admission s'est passablement compliqué. Tant le Sénat du Brésil que celui du Paraguay doutaient que le Venezuela remplisse les exigences démocratiques demandées pour devenir membre. Après une altercation entre le président Chavez et certains sénateurs brésiliens qui a bloqué l'approbation du Protocole d'adhésion<sup>18</sup>, ces deniers ont finalement donné le feu vert le 15 décembre 2009. Il ne restait alors que l'approbation du Sénat du Paraguay afin que l'adhésion du Venezuela devienne effective. Le Sénat paraguayen était contrôlé par des formations opposées au gouvernement, qui appuyait l'incorporation du Venezuela. En conséquence, son approbation était systématiquement refusée. Ce ne fut qu'en juillet 2012, suite à la suspension des droits de membre du Paraguay en raison de la destitution controversée du président Fernando Lugo, que les trois autres membres fondateurs ont formalisé l'accès du Venezuela, qu'ils avaient déjà approuvé. La sanction contre le Paraguay et l'admission définitive du Venezuela doivent toutefois être analysées à partir d'une double perspective juridico-politique. En effet, si la sanction de suspension de juin 2012 est juridiquement valide, elle est politiquement beaucoup plus difficile à justifier. Même si la constitution nationale du Paraguay établit que le Sénat peut destituer le président sans pour autant en préciser la procédure, la façon dont la destitution a été faite est contraire au droit.

En premier lieu, le parlement a traité en un temps record la demande de jugement politique contre Lugo pour avoir « mal rempli ses fonctions ». Pour ce faire, le Parlement a dû réglementer la procédure à suivre, aussi en un temps record. En deuxième lieu, dans l'accusation, on lui a reproché d'avoir attisé la violence paysanne contre les grands propriétaires terriens de la région de Curuguaty. Les affrontements entre paysans et forces policières ont fait 17 morts dans les événements connus comme le « massacre de Curuguaty ». Pourtant, le lien entre ces événements et le président était loin d'être clair. Dans l'accusation, on a aussi précisé qu'il n'était pas nécessaire de produire la preuve pour démontrer les faits incriminants puisqu'ils étaient supposément connus de tous. Enfin, on ne lui a donné que 24 heures pour préparer sa défense et une limite de deux heures pour plaider, ce qui est contraire

---

moments charnières, tels que la grève pétrolière de 2002 ou la crise postérieure à la tentative de coup d'État d'avril 2002, ce qui a donné lieu au développement d'une relation privilégiée et stratégique entre Chavez et Lula.

<sup>17</sup> Après la crise, l'Argentine avait une capacité de crédit limitée et le Venezuela avait de la disponibilité de fonds en raison de ses revenus énergétiques. Lorsque les relations entre Venezuela et la Colombie se sont détériorées, Chavez a fortement encouragé les importations provenant de l'Argentine afin de substituer celles provenant de la Colombie.

<sup>18</sup> Les sénateurs accusaient Chavez du non-respect de la liberté d'expression après le retrait d'un permis de diffusion à une chaîne de télévision privée par câble.

aux « voies de droit régulières », reconnues dans l'article 17 du texte constitutionnel du Paraguay.<sup>19</sup>

Si la décision de suspendre le Paraguay en raison du non-respect des clauses démocratiques régionales est juridiquement justifiée, tout semble indiquer qu'elle a été prise en bonne partie pour favoriser l'accès définitif du Venezuela. Ainsi, l'admission définitive du Venezuela peut être politiquement admissible, d'autant plus si l'on considère le potentiel énergétique du pays de même que le fait que les engagements du bloc au niveau du respect des droits humains et de la gouvernance démocratique peuvent contribuer – à moyen et à long terme – à une amélioration de la qualité de vie de la société vénézuélienne.

Cependant, la décision demeure insoutenable juridiquement, d'abord parce que le Traité constitutif du Mercosur exige dans son article 20 que les nouvelles admissions soient approuvées de façon unanime par tous les membres du bloc. Cela dit, le Paraguay n'a jamais cessé d'être membre du bloc, ce qui fait en sorte que sa ratification du protocole d'accession était une condition nécessaire pour que le processus s'achève.

### **Le statut de membre du Venezuela et autres adhésions en cours**

La sanction de suspension du Paraguay a duré jusqu'en août 2013, lorsque le nouveau président, Horacio Cartes – élu en avril 2013 lors d'élections libres –<sup>20</sup> est entré en fonction. Depuis novembre 2013, tous les membres du Mercosur se sont prononcés en faveur du retour du Paraguay au sein du bloc. Pourtant, la situation n'a pas pu se normaliser complètement en raison de la non-réalisation du sommet des chefs d'État. Ce sommet aurait dû avoir lieu en décembre 2013, mais son report successif par la présidence pro tempore assumée par le Venezuela – notamment en raison de la crise sociale en cours au Venezuela – a empêché que la rencontre soit tenue. Cette situation demeure inédite dans le Mercosur puisque ces rencontres ont généralement lieu tous les six mois depuis l'adoption du Protocole d'Ouro Preto, en 1994. En raison de la crise démocratique que traverse actuellement le Venezuela, on peut douter de la tenue d'une rencontre prochaine.

En ce qui concerne l'accès du Venezuela, il faut savoir que le nouveau Sénat paraguayen a finalement approuvé son adhésion en décembre 2013.<sup>21</sup> Ainsi, la controverse sur l'accès du

---

<sup>19</sup> Pour mieux évaluer les événements qui ont abouti à la destitution de Lugo, il faut tenir compte du fait que le Parti libéral a abandonné la coalition qui avait amené Lugo au pouvoir au début du « massacre de Curuguaty ». Les sénateurs de ce parti ont été le seul frein aux 22 pétitions de destitution du président précédentes. Dès que la coalition s'est brisée, la destitution est devenue une question de temps. En plus, le chef du Parti libéral, Federico Franco, était le vice-président de Lugo et, par conséquent, président du Sénat et premier dans la liste de succession. Dès que Lugo a dû abandonner son poste, Franco a pris sa place, jusqu'aux élections d'avril 2013.

<sup>20</sup> Le figaro, "Le Paraguay tourne la page du « coup d'État » de 2012", Actualité internationale, 21-04-2013. [en ligne : < <http://www.lefigaro.fr/international/2013/04/19/01003-20130419ARTFIG00490-le-paraguay-tourne-la-page-du-coup-d-etat-de-2012.php> >]

<sup>21</sup> Mercopress "Voto en Diputados de Paraguay pondrá fin a 18 meses de convulsión en Mercosur", 18-12-2013. [en ligne : < <http://es.mercopress.com/2013/12/18/voto-en-diputados-de-paraguay-pondra> >]

Venezuela est finalement conclue. Bien que l'accès semble réglé, le processus ne fait toutefois que commencer. Du côté du Venezuela, c'est à partir de l'approbation de tous les membres que le pays entame une période maximale de quatre ans pour adopter le tarif extérieur commun du Mercosur, les normes d'origine, d'autres normes relatives au commerce, de même que l'harmonisation des normes sociales du bloc. Du côté des autres membres puis des bureaucraties mercosuriennes, il faudra définir l'intégration du Venezuela dans les organes de même que sa participation, notamment en ce qui concerne sa représentation dans le Parlement du Mercosur ainsi que sa contribution financière au FOCEM.

À l'égard des difficultés historiques de faire avancer les institutions du Mercosur ainsi que de la faible efficacité de la première présidence pro tempore du nouveau membre, les attentes sur l'évolution du bloc à court et à moyen terme ne semblent pas être trop élevées. Les intérêts nationaux et les difficultés à rendre efficaces les institutions du Mercosur seront sans doute deux facteurs qui caractériseront cette étape du bloc avec cinq membres à part entière.

Malgré ce passé peu favorable à l'intégration de nouveaux membres, le Mercosur continue de recevoir de demandes d'accès; en décembre 2012, une telle demande est venue de la Bolivie. Le président Evo Morales souhaite l'incorporation de la Bolivie au Mercosur depuis 2007, mais il faut noter que la signature du protocole n'a pas eu lieu avant que l'accès de son partenaire stratégique, le Venezuela d'Hugo Chavez, eût été assuré. Tous les deux sont membres de l'ALBA (Alliance bolivarienne pour les Amériques), un projet d'intégration alternative dont les pratiques sont plus proches du troc que du commerce capitaliste, et qui constitue aussi un front politique conduit par le gouvernement bolivarien du Venezuela.<sup>22</sup>

Un autre membre de cette alliance a aussi entamé les discussions depuis décembre 2011 pour devenir membre du Mercosur : l'Équateur. Si la tendance se confirme, le Mercosur ne devra pas seulement affronter ses propres difficultés pour faire avancer l'intégration et pour gérer le processus avec son design institutionnel faible; il devra aussi faire face à des divergences politiques majeures parmi ses membres.

Depuis sa création, le Mercosur semble avoir une propension à avaler des morceaux trop grands et à avoir des difficultés à digérer ces incorporations. On compare souvent le Mercosur au processus d'intégration européen, mais une grande différence les distingue : en Europe l'élargissement ne se fait pas au détriment de l'approfondissement de l'intégration. Pour comprendre cette tendance, la politique internationale brésilienne reste la variable explicative déterminante. En fin de compte, si nous considérons les diverses étapes de l'élargissement du bloc, nous constatons qu'elles ont toujours coïncidé avec les intérêts brésiliens. En effet, si les premières tentatives d'élargissement du Mercosur répondaient au besoin du Brésil de consolider un front dans le cadre des négociations de la ZLÉA, les deux incorporations en cours semblent répondre à la nécessité de contrebalancer l'émergence vertigineuse de l'Alliance du Pacifique. À la différence du Mercosur, ce bloc promeut une formule d'association

---

[fin-a-18-meses-de-convulsion-en-mercosur?utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=daily >](#)

<sup>22</sup> Il faut noter que le Protocole d'adhésion de la Bolivie n'a pas été signé par le Paraguay, alors suspendu. Une pratique que laisse entrevoir la faiblesse juridique d'avoir évité la ratification du Paraguay avant de formaliser l'accession du Venezuela au Bloc.

commerciale qui n'aspire pas à la formation d'une union douanière et n'exige pas la négociation en bloc de nouveaux accords de libre-échange. En ce sens, il constitue une menace à l'élargissement du Mercosur et à l'influence régionale du Brésil, qui prétend à un plus grand leadership au sein du sous-continent.

\*Nicolas Pedro Falomir Lockhart est candidat au doctorat en Études internationales à l'Institut québécois des hautes études internationales (HEI) et auxiliaire de recherche au Centre d'études interaméricaines (CEI).